

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°22.OP.135**

Objet : Acquisition par la Ville de Fontainebleau, auprès d'un antiquaire et expert, d'un trophée hippique, objet d'art et d'histoire, offert par l'Empereur Napoléon III, en 1863, sur l'hippodrome de la Solle

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa de l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71, en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Fontainebleau de posséder, dans ses collections, un trophée hippique, à savoir une grande coupe couverte en argent et vermeil, véritable objet d'art et d'histoire, œuvre de l'orfèvre parisien Henri Duponchel (1794-1868),

Considérant que ce trophée a été offert par l'Empereur Napoléon III au propriétaire du cheval qui a gagné la course intitulée *Prix de la Coupe* qui s'est déroulé le 14 juin 1863 sur l'hippodrome de la Solle,

Considérant que l'objet d'art concerné provient de la collection d'Arthur de Schickler (1828-1919) banquier, homme d'affaires, propriétaire d'une écurie de courses de renom notamment à l'époque du Second Empire, collectionneur érudit et passionné d'objets d'art,

Considérant que ledit objet d'art est en vente au sein d'une galerie d'art situé au marché Biron, 85 rue des Rosiers 93400 Saint-Ouen,

Considérant que le trophée précité est également proposé sur une plateforme de vente en Chine,

Considérant la qualité exceptionnelle de cet objet, notamment sa composition, la qualité de la ciselure, la présence d'un cartouche en argent mentionnant « Courses de Fontainebleau donné par l'Empereur en 1863 », la rareté des trophées équestres du XIXème siècle, notamment bellifontain,

Considérant le témoignage apporté par l'œuvre concernée qui évoque directement et indirectement :

- la place du cheval dans la société du Second Empire, notamment à Fontainebleau, la renaissance et l'aménagement de l'hippodrome de la Solle, la création de la société hippique du département de Seine et Marne à Fontainebleau en 1862, l'importance des courses équestres à Fontainebleau,
- les fastes du Second Empire et la résidence impériale, les venues fréquentes de la famille impériale à Fontainebleau.

Considérant que la Ville est membre du réseau *Ville impériale*,

Considérant que la Ville organise annuellement, au mois de novembre, la manifestation *les Impériales de Fontainebleau*, en proposant des conférences, des concerts, des spectacles....

Considérant le projet d'exposition municipale au sein de l'Atelier de la Charité Royale intitulée *Fontainebleau, la Ville sous le Second Empire (1852-1870)*, qui se déroulera à l'automne 2023,

Considérant le projet de la Ville d'acquérir l'œuvre d'art précitée au sein de la galerie de M. Emmanuel REDON, antiquaire et expert, sise au marché Biron 85 rue des rosiers, 93400 Saint-Ouen,

Considérant l'examen, l'intérêt artistique, historique et culturel de la pièce d'orfèvrerie concernée,

Considérant que l'objet est affiché à un prix net de 12 000 €,

Considérant qu'après négociation et pour être agréable à la Ville, le propriétaire du trophée accepte de le céder pour un montant net de 7 000 €,

Considérant le dossier descriptif et photographique émanant du vendeur professionnel précité joint au présent acte,

DECIDE

Article 1^{er} : De conclure un marché public avec Emmanuel Sarl, Emmanuel Redon Silver Fine Art, spécialisé en argenterie et orfèvrerie française, Marché Biron Galeries n°6-127/128, sise 85 rue des rosiers 93400 Saint-Ouen, membre du syndicat national des antiquaires, expert membre de la compagnie nationale des experts, pour l'acquisition par la Ville de Fontainebleau :

- D'une grande coupe couverte, en argent et vermeil montée sur piédouche, anses à enroulement terminées par des têtes de chevaux, corps ciselé présentant deux cartouches, l'un orné d'un médaillon en argent mettant en exergue un jockey sur son cheval et l'autre portant l'inscription « Courses de Fontainebleau donné par l'Empereur en 1863 », la coupe est surmontée d'un amour en argent portant des couronnes de lauriers. Sur la base du piédouche est gravé le nom de l'orfèvre *Duponchel* pour un montant global de 7 000 €.

Dimensions : hauteur 44 cm, largeur aux anses 30 cm, diamètre de la base 17,5 cm

Matière : argent et vermeil

Poids : 2240 g

Poinçon : Minerve 1er titre

Epoque : vers 1860

Orfèvre : Duponchel à Paris

Article 2 : De préciser que les crédits résultants de ces dispositions seront inscrits au budget communal.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution.

Fait à Fontainebleau, le 7 novembre 2022

Julien GONDARD

Signé

Maire de Fontainebleau

Publié le
Notifié le
Certifié exécutoire le